



MAIRIE DE DIJON

CS 73310

21033 DIJON Cedex

**Concession de service public portant sur la gestion de la structure multi-accueil
de la petite enfance Le Tempo**

RAPPORT DE LA MAIRE

**PRESENTANT LES MOTIFS DU CHOIX DU CANDIDAT ET L'ECONOMIE GENERALE
DU CONTRAT (Article L.1411-5 du CGCT)**

Conseil municipal du 16 décembre 2024

OBJET DU RAPPORT

Le présent rapport est établi en application de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (ci-après : le CGCT).

Il a pour objet :

- de rendre compte du déroulement de la procédure de consultation qui a été mise en œuvre en application des articles L.1411-1 et suivants du CGCT ;
- de présenter les motifs du choix du candidat pressenti pour être retenu au terme des négociations ;
- d'exposer l'économie générale du contrat de concession.

OBJET DU CONTRAT

Par délibération en date du 20 mars 2023, le Conseil municipal de la Ville de Dijon a approuvé le principe du recours à la concession de service public pour le multi-accueil Le Tempo, et a autorisé Monsieur le Maire à lancer la procédure de publicité et de mise en concurrence correspondante conformément aux articles L.1411.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le contrat consiste dans un contrat de concession de service public au sens de l'article L1121-3 (contrat de concession) du Code de la commande publique, en vue de confier au futur concessionnaire la gestion par affermage du multi-accueil de la petite enfance Le Tempo, accueil collectif d'une capacité de vingt places, sis à Dijon, 21 rue Maurice Ravel, pour une durée ferme de cinq (5) ans à compter du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2029.

Dans le cadre de la mission qui lui sera confiée, le futur concessionnaire aura à sa charge les missions suivantes :

- la gestion du personnel dans son ensemble (recrutement, rémunération, congés, formations etc.) ;
- l'accueil des familles (informations, orientation, conseils, co-éducation, co-parentalité, réunions d'information) ;
- l'accueil des enfants ;
- l'élaboration et le suivi du projet pédagogique ;
- l'élaboration d'un projet d'établissement et d'un règlement de fonctionnement ;
- les demandes et le recouvrement des subventions de fonctionnement ;
- la facturation et l'encaissement des participations familiales ;
- la fourniture de repas adaptés aux tout-petits (le service de liaison froide est accepté) ;
- le contrôle diététique des repas et la réalisation à ses frais des contrôles microbiologiques prévus par la réglementation ;

- le contrôle de l'hygiène et l'application de la méthode « H.A.C.C.P. » ;
- l'entretien et le nettoyage des locaux respectant l'hygiène nécessaire à l'accueil d'enfants de moins de trois ans ;
- l'entretien du linge ;
- la fourniture de couches ;
- la mise en place d'outils de communication ;
- l'entretien et la maintenance du matériel et du mobilier y compris le jardin ;
- l'entretien et le renouvellement du petit matériel nécessaire à l'exploitation ;
- la jouissance de l'ensemble des installations de nature immobilière et mobilière affectées à l'exploitation de ce service, dans les conditions ci-après définies, en ce compris :
 - les installations et ouvrages existants,
 - les renouvellements d'équipements qui pourront être effectués en cours de jouissance du Concessionnaire,
 - l'élimination des déchets et encombrants ;
- et toutes prestations annexes aux prestations ci-dessus, nécessaires au bon fonctionnement du service.

L'ensemble des prestations à la charge du Concessionnaire est décrit dans le projet de Contrat.

RAPPEL DE LA PROCEDURE

La gestion de la crèche multi-accueil Le Tempo a été confiée par délégation de service public (DSP) pour cinq ans à la SAS LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE (LLPE BFC). Le contrat d'affermage signé le 1er juillet 2019 avec prise d'effet le 1er septembre 2019 s'achevait le 31 août 2024. Il a fait l'objet d'un avenant de prolongation jusqu'au 31 décembre 2024.

La présente consultation a été organisée dans le cadre des dispositions des articles L.1411-1 et suivants et R1411-1 et suivants du CGCT relatives aux délégations de service public, et des articles R3126-1 2° b et suivants - Services sociaux ou autres services spécifiques du Code de la commande publique.

Un avis de concession a été envoyé au BOAMP, au JOUE, sur le site employante.com et sur la plateforme de dématérialisation AWS le 28 juin 2024.

La date limite de remise des candidatures et des offres était fixée au 29 juillet 2024 à 12h00.

Durant la phase de consultation, les candidats ont pu demander des précisions par écrit sous forme de questions, et des réponses écrites leur ont été apportées, via la plateforme aws.com

Par ailleurs, une visite des locaux a été rendue obligatoire pour l'ensemble des candidats et organisée le 8 juillet 2024.

Un pli est arrivé dans les délais impartis :

- Léo Lagrange Centre Est

Lors de la séance du 24 septembre 2024, la Commission de délégation de service public de la Ville de Dijon a procédé à l'analyse de la candidature reçue dans le cadre de la consultation.

Après examen des garanties professionnelles et financières, du respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public, en application de l'article L.1411-1 du CGCT, la Commission de délégation de service public a admis le candidat suivant à remettre une offre :

- LEO LAGRANGE CENTRE EST

Conformément à l'application de l'article L.1411-5 du CGCT, la Commission de Délégation de Service Public dans sa séance du 24 septembre 2024, sur la base du rapport d'analyse détaillé des offres initiales, a proposé d'engager les négociations avec le candidat LEO LAGRANGE CENTRE EST.

Au regard de l'avis formulé par la Commission, le Maire de la Ville de Dijon a invité le candidat à une négociation composée de questions écrites et d'une réunion de négociations qui s'est déroulée le 8 octobre 2024.

A la suite de ces négociations, le candidat a été invité à remettre une offre finale avant le 17 octobre 2024 à 12h00.

Le candidat a remis son offre finale dans les délais impartis.

Après analyse de l'offre finale, Madame la Maire, conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du CGCT, a décidé de soumettre à l'approbation du Conseil Municipal de Dijon, le choix de l'offre du candidat LEO LAGRANGE CENTRE EST et le contrat de concession de service public avec le candidat attributaire.

Par conséquent, le Conseil Municipal devra se prononcer sur :

- le choix du concessionnaire,
- L'approbation des termes du contrat de concession de service public et de ses annexes,
- L'autorisation à donner à Madame la Maire pour signer ledit contrat ainsi que les différents documents nécessaires à sa mise en œuvre.

CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Les offres des candidats sont notées sur 100 points et sont analysées et classées en fonction des critères ci-dessous avec la pondération suivante :

- Qualité de la prestation proposée (70%), appréciée notamment au regard du :

- projet d'établissement comportant le projet pédagogique et éducatif et le projet social prenant en compte notamment des actions en faveur de la santé environnementale et des actions en matière de lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité 15 %
- règlement de fonctionnement conforme aux circulaires CNAF 5%
- mémoire méthodologique 10%
- politique/stratégie d'information et de communication, ainsi que les outils et indicateurs mis en place pour recueillir l'avis des familles (enregistrement des réclamations, analyse statistique, enquêtes de satisfaction...) 10%

- niveau de garanties proposées quant à l'organisation du candidat pour garantir la transparence et l'information de la Ville de Dijon et permettre le contrôle, l'évaluation et le suivi de la délégation 15 %
- l'organisation mise en œuvre et les moyens humains et matériels pour répondre aux spécifications du projet de contrat et assurer un service de qualité et garantir la continuité du service, 15 % décomposée comme suit :
 - les moyens humains dédiés avec désignation d'un interlocuteur unique coordonnant l'ensemble des prestations, les modalités de gestion du personnel, le plan de formation du personnel... (10 %)
 - les moyens matériels ainsi que les méthodes et engagements pris pour le nettoyage, l'entretien courant et la maintenance des locaux et du matériel (descriptif technique, montants prévisionnels, calendrier de réalisation...) (5 %)
- **Le coût annuel net pour la ville (30%)**, apprécié au regard de la cohérence du compte d'exploitation prévisionnel détaillé sur la durée du contrat en tenant compte à la fois de la compensation pour contraintes de service public à verser par la Ville et de l'éventuel intéressement proposés par le candidat dans son compte d'exploitation prévisionnel.

SYNTHESE DE L'ANALYSE COMPARATIVES DES OFFRES

I. QUALITE DE LA PRESTATION PROPOSEE : 70 % appréciée notamment au regard de :

- A. **Projet d'établissement comportant le projet pédagogique et éducatif et le projet social prenant en compte notamment des actions en faveur de la santé environnementale et des actions en matière de lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité 15 %**

1. LEO LAGRANGE CENTRE EST

Projet d'établissement

Le projet a été élaboré en collaboration avec l'équipe, bénéficiant de deux journées pédagogiques animées par la référente pédagogique pour Léo Lagrange, afin d'harmoniser leurs valeurs et pratiques. Ce projet, structuré par fiches thématiques, est continuellement évalué au cours de l'année.

Cela permet de rendre le processus de création et d'évaluation du projet plus clair et concis.

Projet pédagogique et éducatif

Les objectifs de la familiarisation sont détaillés : elle dure entre 1 et 2 semaines avec une présence progressive de l'enfant. Adaptation au mieux à chaque famille.

Les soins ainsi que le respect du rythme de chaque enfant et ses capacités sont détaillés.

Les réunions de rentrée, les événements festifs, les cafés parents sont évoqués. Le conseil de parents à lieu deux fois par an : Ils sont prévus autour d'un repas partagé. Des ateliers parents enfants sont prévus le samedi matin et animés par les professionnels (les heures sont récupérées car ils ne pratiquent pas la modulation horaire annuelle).

Le parcours parents est précisé.

L'allaitement maternel accompagné est prévu et le lait infantile est proposé si besoin aux familles

La prestation de repas externalisée est assurée par Api petits pas; producteurs locaux privilégiés; cuisine de proximité (confirmation de la cuisine à Genlis); 50% durable, 20% bio proposition de textures adaptées à chaque âge; des diététiciens et nutritionnistes accompagnent les cuisiniers; un plan de menus proposé pour chaque saison; les plats sont proposés en bacs inox, les gâteaux cuisinés en moules papier compostable et utilisation de sacs kraft ; des animations proposées; des commandes sur la plateforme: le délai de commande est d'une semaine avec réajustement possible jusqu'à l'avant-veille du service; les stocks tampon prévus ; les protocoles de découpe sont proposés ainsi que ceux de remise en température

Un repas végétarien est proposé une fois par semaine.

Respect de la réglementation sur le mixage, même s'il n'est pas toujours fait au plus près du moment de la consommation. En cas de régime spécifique, la viande peut être retirée du menu

1. LEO LAGRANGE CENTRE EST

Des propositions de temps de jeux sans jeu mais avec l'utilisation de matériaux recyclables sont favorisées. Des jeux d'occasion sont parfois achetés. Respect des normes actuelles en matière d'écologie et de santé environnementale. Dans le cadre du passage des enfants à l'école maternelle une ½ journée de découverte ainsi qu'une fête de carnaval partagée (école La Colombière) et co animation de café parents (école Petit Bernard) sont proposés. Le taux d'encadrement des enfants retenu est d'un professionnel pour 6 enfants quelque soit l'âge. Un accompagnement des enfants vers la transition du périscolaire est proposé. Ainsi, des enfants scolarisés de plus de 3 ans sont accueillis avec la participation financière exclusive des familles.

Projet social

Le partenariat avec la Maison d'Education Populaire (MEP) se manifeste à travers plusieurs aspects du projet d'établissement, notamment par l'orientation mutuelle des parents vers diverses activités et services (activités pour femmes, sorties familiales, don de vêtements, accompagnement parental). La structure organise des projets et événements communs et collabore pour promouvoir des valeurs partagées au quotidien. Ce partenariat inclut aussi la mutualisation des espaces (comme la salle de judo) et l'animation de la vie de quartier. Le travail s'adapte constamment aux besoins et demandes des usagers accueillis. La création d'une convention ou d'une charte est prévue pour poser par écrit ce partenariat. Questionnement autour de la maison des 1000 jours pour laquelle les financements ne sont pas reconduits en 2025.

Santé environnementale

Ce sont les couches « Pampers Harmony » qui sont utilisées
Usage est fait d'un nettoyeur vapeur pour les surfaces et les sols.
Des sorties à l'extérieur (parc de la Colombière, mini bus pour visites à la campagne, sorties au marché, jardin potager, observation de l'environnement) sont prévues.
Achat de matériel pédagogique et jouets via APOGEES qui accompagne les EAJE.
1 Référent santé et accueil inclusif (RSAI) intervient à hauteur de 20h par an.
Les protocoles hygiène, santé, sécurité sont bien détaillés.
Pour l'administration des médicaments les équipes n'acceptent que des flacons fermés (protocole dans le règlement de fonctionnement)

Lutte contre les discriminations et promotion de l'égalité

Un protocole en cas de handicap est proposé (PAP), ainsi qu'un PAI en cas de problème de santé. Pas de mention relative aux minima sociaux
Des formations en lien avec ces thématiques sont organisées.

Le projet d'établissement est solide, et des actions en faveur de la santé environnementale ainsi qu'en matière de lutte contre les

1. LEO LAGRANGE CENTRE EST

discriminations et la promotion de l'égalité sont présentées. Les protocoles sont établis de manière détaillée et claire.

APPRECIATION Projet d'établissement comportant le projet pédagogique et éducatif et le projet social prenant en compte notamment des actions en faveur de la santé environnementale et des actions en matière de lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité 15 %

1. LEO LAGRANGE CENTRE EST

Très satisfaisant

15

B. Règlement de fonctionnement conforme aux circulaires CNAF 5 %

1. LEO LAGRANGE CENTRE EST

Les items suivants sont conformes avec les attendus des circulaires CNAF, repris dans le cahier des charges :

- Les horaires sont conformes aux attendus du Cahier des Charges.
- Les inscriptions sont conformes à l'organisation des admissions par la Ville de Dijon. Pour ce qui concerne l'accueil des enfants scolarisés, l'âge de 6 ans préconisé pose question. Le principe de mensualisation du contrat ainsi que la règle d'arrondi à la demi-heure proposés sont en contradiction avec les choix de la Ville de Dijon. Le délai de prévenance est de 7 et 2 jours pour congés scolaires et exceptionnels.
- La facturation et le pointage sont gérés par logiciel INOE.
- La demande d'une attestation écrite par la famille pour justifier une absence de moins de 4 jours est validée par la CAF et permet au gestionnaire d'atteindre le taux de facturation inférieur à 107%, et donc de percevoir la PSU la plus favorable
- La fermeture annuelle est de 5 semaines à l'année, conformes aux préconisations du cahier des charges
- Les journées pédagogiques sont présentes à raison de 3 journées par an.

Les séances d'APP : 12h00 sont prévues pour la qualité du service et la continuité de la réflexion.

Le règlement de fonctionnement est revu chaque année par la directrice en lien avec la CAF et transmis à la Ville de Dijon.

L'offre prend bien en compte les attendus du cahier des charges, qui reprend lui-même les attendus de la CNAF. Les précisions demandées tant en matière de journées pédagogiques que de séances d'APP ont bien été ajoutées depuis l'offre initiale.

APPRECIATION Règlement de fonctionnement 5 %

1. LEO LAGRANGE CENTRE EST

Très satisfaisant

5

C. Mémoire méthodologique 10 %

1. LEO LAGRANGE CENTRE EST
Le mémoire méthodologique est fourni ; il représente la synthèse de l'ensemble des attendus de la part d'un acteur de la petite enfance ; à savoir les éléments relatifs à la qualité du service proposé aux usagers, les moyens humains et techniques, la prise en compte des aspects sanitaires, réglementaires et de sécurité, l'entretien et la maintenance, l'organisation du fonctionnement entre le concessionnaire et le concédant, ainsi que les enjeux environnementaux et sociaux du service. Tous ces éléments sont par ailleurs détaillés dans les autres critères.

APPRECIATION Mémoire méthodologique 10 %

1. LEO LAGRANGE CENTRE EST
Très satisfaisant
10

D. Politique/stratégie d'information et de communication, ainsi que les outils et indicateurs mis en place pour recueillir l'avis des familles (enregistrement des réclamations, analyse statistique, enquêtes de satisfaction...) 10 %

2. LEO LAGRANGE CENTRE EST
Un conseil de crèche est bien proposé dans la structure 2 fois par an. L'équipe recueille toutes les propositions des parents et étudie leur faisabilité et l'opportunité. La communication quotidienne passe par le logiciel kidizz afin de transmettre à chaque parent des informations sur le déroulé de la journée de son enfant. (80% des familles du Tempo utilisent Kidizz) Des enquêtes de satisfaction sont effectuées régulièrement (CF document transmis) : les données issues de ces enquêtes seront transmises à la Ville de Dijon. Une présentation d'un schéma d'actions variées est faite à destination des familles : conseil d'établissement, café en matinée et en soirée pour échanger sur différents thèmes (présentation des activités), affichage sur site à l'intention des familles, rendez-vous personnalisés avec des parents si nécessaire, enquête de satisfaction. Les journées portes ouvertes ne sont pas encore mises en place, elles devraient remplacer la réunion de rentrée. Des affichages multiples sont prévus. Diffusion d'un petit journal tous les vendredis avec photos et anecdotes de la semaine envoyé par mail. L'identité visuelle a été "retravaillée" et adaptée à l'environnement de la petite enfance. Aucune mention n'est faite d'un livret d'accueil Le candidat a développé de manière très satisfaisante sa stratégie de communication, il a su évoluer dans son identité visuelle et prend bien en compte les familles dans une information en utilisant des outils variés

APPRECIATION Politique/stratégie d'information et de communication, ainsi que les outils et indicateurs mis en place pour recueillir l'avis des familles (enregistrement des réclamations, analyse statistique, enquêtes de satisfaction...) 10 %

1. LEO LAGRANGE CENTRE EST
Très satisfaisant
10

E. Niveau de garanties proposées quant à l'organisation du candidat pour garantir la transparence et l'information de la Ville de Dijon et permettre le contrôle, l'évaluation et le suivi de la délégation 15 %

1. LEO LAGRANGE CENTRE EST

Aucune précision sur l'organisation de la reprise n'est donnée.

Un comité de pilotage est bien proposé sur la base d'une rencontre annuelle.

L'évaluation et le suivi des actions sont envisagées sur la base de réunions mensuelles.

L'utilisation du reporting mensuel est mentionnée.

La Ville de Dijon sera informée de l'organisation de la continuité de la fonction de direction

Les conditions de la reprise ne sont pas mentionnées, et relèvent d'un caractère obligatoire dans l'offre. Le suivi de l'exécution de la DSP est quant à lui, bien envisagé

APPRECIATION Niveau de garanties proposées quant à l'organisation du candidat pour garantir la transparence et l'information de la Ville de Dijon et permettre le contrôle, l'évaluation et le suivi de la délégation 15 %

1.LEO LAGRANGE CENTRE EST

Moyennement satisfaisant

9

- F. Organisation mise en œuvre et les moyens humains et matériels pour répondre aux spécifications du projet de contrat et assurer un service de qualité et garantir la continuité du service : **les moyens humains dédiés avec désignation d'un interlocuteur unique coordonnant l'ensemble des prestations, les modalités de gestion du personnel, le plan de formation du personnel... 10 %**

1. LEO LAGRANGE CENTRE EST

Personnel

- 1 coordinatrice petite enfance,
- 1 ETP directrice EJE,
- 1 ETP EJE,
- 2 ETP AP,
- 2 ETP animatrices PE,
- 1 ETP agent polyvalent.
- 7 ETP dont 5.3 auprès des enfants,
- 0.7 EPT en direction,

L'organigramme est bien détaillé, il est composé de 62% de diplômés auprès des enfants. La coordinatrice est garante du respect du contrat entre la Ville de Dijon et Léo Lagrange.

Un professionnel à hauteur de 12h par an pour l'analyse de la pratique professionnelle est prévu, sur la base de 12 séances par an.

Des formations individuelles sont proposées suite aux entretiens annuels ; elles sont internes ou externalisées

Un accompagnement des validations des acquis de l'expérience (VAE) et du montage des comptes de formation professionnelle (CPF) est proposé.

Il existe une plateforme collaborative de formation « Eve et Léo » Les thématiques des formations font suite aux entretiens professionnels des structures petite enfance (besoins et envies des salariés). En 2024 les salariés ont bénéficié de 2 sessions de formation de 7h00 sur l'accueil des enfants en situation de handicap, ainsi que 2 jours sur l'accueil des familles vulnérables, et 2 jours sur l'accueil des enfants ou familles aux besoins spécifiques. Sont également proposées 2 journées sur l'égalité fille garçon.

Le recrutement interne est fait par la promotion professionnelle et la mobilité : les annonces sont diffusées dans le réseau local et national ; pour le recrutement externe, priorité est donnée aux professionnels domiciliés sur Dijon ou sur le bassin d'emploi local.

1 contrat d'apprentissage EJE est prévu pour 3 ans.

1. LEO LAGRANGE CENTRE EST

Les modalités de continuité du service public sont détaillées : absences courtes, remplacement assuré en interne par une augmentation du temps de travail des salariés à temps partiel et rémunération d'heures supplémentaires, modulation du temps de travail des salariés à temps plein; pour des absences longues, la voie de recrutement est interne ou externe.

Les absences pour maladie sont remplacées par du personnel qualifié.

Les congés sont positionnés sur les périodes de fermeture de la structure.

Une évaluation annuelle des salariés est organisée.

Le cadre de la reprise de la structure : les professionnels bénéficieront de diverses formations (gestes urgences, sécurité incendie, parcours manager)

Les modalités d'organisation des ressources humaines sont très structurées, tant sur le plan du recrutement, du remplacement que de la formation professionnelle

APPRECIATION Les moyens humains dédiés avec désignation d'un interlocuteur unique coordonnant l'ensemble des prestations, les modalités de gestion du personnel, le plan de formation du personnel... 10 %

1. LEO LAGRANGE CENTRE EST

Très satisfaisant

10

- G.** Organisation mise en œuvre et les moyens humains et matériels pour répondre aux spécifications du projet de contrat et assurer un service de qualité et garantir la continuité du service : **Moyens matériels ainsi que les méthodes et engagements pris pour le nettoyage, l'entretien courant et la maintenance des locaux et du matériel (descriptif technique, montants prévisionnels, calendrier de réalisation...) 5 %**

1. LEO LAGRANGE CENTRE EST
Un matériel de pointage est prévu et connecté avec le logiciel INOE qui suit l'activité. Un tableau de maintenance des équipements est fourni. Un aménagement des extérieurs, mise aux normes des portes, l'installation d'une véranda et de stores et la pose de variateurs de lumières sont proposés. Un renouvellement des jeux et l'acquisition de matériel d'activités sont envisagés durant la DSP. C'est le cas également pour le renouvellement du matériel électroménager. Pour le nettoyage et la désinfection sont utilisés la vapeur (Vapodil), des désinfectants (1 pour la cuisine, 1 pour les plans de change) et un détartrant désinfectant pour les sanitaires (présentation des produits jointe) Des moyens matériels de qualité sont prévus dans le déroulement de la DSP, l'entretien des locaux est envisagé de manière très adaptée

APPRECIATION Moyens matériels ainsi que les méthodes et engagements pris pour le nettoyage, l'entretien courant et la maintenance des locaux et du matériel (descriptif technique, montants prévisionnels, calendrier de réalisation...) 5 %

1. LEO LAGRANGE CENTRE EST
Très satisfaisant
5

DSP LE TEMPO (20 places) - COMPARAISON OFFRE INITIALE ET OFFRE FINALE (taux occupation 70 %)

	Léo Lagrange Offre initiale		Léo Lagrange Offre Finale		Variation (en €)	
Amplitude d'ouverture Taux d'occupation	9 H 30 75 %		9 H 30 76 %		1%	
Synthèse Financière	Total durée contrat	Moyenne/an	Total durée contrat	Moyenne/an	Total durée contrat	Moyenne/an
RECETTES DE LA STRUCTURE	2190586	438117	2204692	440938	14106	2821
Total CAF	1117830	223566	1149046	229809	31216	6243
<i>Participation CAF</i>	NC	NC	913592	182718	NC	NC
<i>CAF Bonus territoire</i>	NC	NC	215763	43153	NC	NC
<i>Subvention CAF (remboursement 3 journées pédagogique)</i>	NC	NC	19691	3938	NC	NC
Ville de Dijon	880475	176095	859926	171985	-20549	-4110
Familles	183540	36708	186818	37364	3278	656
MSA	8741	1748	8902	1780	161	32
						0
DEPENSES DE LA STRUCTURE	2190586	438117	2204692	440938	14106	2821
Coût/berceau	109529	21906	110235	22047	705	141
<i>Dont :</i>						
Alimentation	120474	24095	120474	24095	0	0
Redevance Ville de Dijon	156121	31224	156121	31224	0	0
Frais de gestion	151453	30291	151453	30291	0	0
Frais de personnel	1522477	304495	1522477	304495	0	0
<i>Encadrement prévu (nb agents ETP)</i>	7	7	7	7		
<i>Frais de personnel par ETP</i>	217497	43499	217497	43499	0	0
Provision renouvellement immob.	15000	3000	15000	3000	0	0
Dotations aux amortissements	42975	8595	42975	8595	0	
RESULTAT DE L'EXERCICE	0	0	0	0		

Charge brute Ville de Dijon (participation)	880475	176095	859926	171985	-20549	-4110
Charge nette Ville de Dijon après déduction redevance Ville	724354	144871	703805	140761	-20549	-4110
Charge nette/berceau	36218	7244	35190	7038	-1027	-205

Conclusion	En terme de charge nette pour la ville, l'offre finale permettrait de réaliser une économie de 4 K€ par an, soit 205 € / berceau). Nous ne notons pas de baisse quant au niveau des charges. La diminution du coût pour la Ville résulte de la hausse du taux d'occupation et par conséquent de l'évolution de la participation de la CAF et des familles. Il peut sembler surprenant que les charges variables (principalement le poste alimentation et boissons) n'évoluent pas en fonction de la hausse de la fréquentation. Seul le poste honoraires évoluerait de 2 K€ en moyenne par an. A noter que le coût proposé dans l'offre finale est de 7 038 € la place pour un coût actuel (exercice 2024) de 7 789 €. Soit une diminution de 751 € (soit près de - 10 %) par berceau.
-------------------	---

SYNTHESE ANALYSE CRITERE QUALITATIF :

	1. LEO LAGRANGE CENTRE EST
Projet d'établissement comportant le projet pédagogique et éducatif et le projet social prenant en compte notamment des actions en faveur de la santé environnementale et des actions en matière de lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité 15 %	15
Règlement de fonctionnement conforme aux circulaires CNAF 5 %	5
Mémoire méthodologique 10 %	10
Politique/stratégie d'information et de communication, ainsi que les outils et indicateurs mis en place pour recueillir l'avis des familles (enregistrement des réclamations, analyse statistique, enquêtes de satisfaction...) 10 %	10
Niveau de garanties proposées quant à l'organisation du candidat pour garantir la transparence et l'information de la Ville de Dijon et permettre le contrôle, l'évaluation et le suivi de la délégation 15 %	9
Les moyens humains dédiés avec désignation d'un interlocuteur unique coordonnant l'ensemble des prestations, les modalités de gestion du personnel, le plan de formation du personnel... 10 %	10
Les moyens matériels ainsi que les méthodes et engagements pris pour le nettoyage, l'entretien courant et la maintenance des locaux et du matériel (descriptif technique, montants prévisionnels, calendrier de réalisation...) 5 %	5
Note « Qualité » sur 70	64/70

SYNTHESE ANALYSE CRITERE PRIX :

Coût annuel net pour la Ville, apprécié au regard de la cohérence du compte d'exploitation prévisionnel détaillé sur la durée du contrat en tenant compte à la fois de la compensation pour contraintes de service public à verser par la Ville et de l'éventuel intéressement proposés par le candidat

	1. LEO LAGRANGE CENTRE EST
Avec un taux d'occupation à 76 % Charge nette Ville de Dijon après déduction redevance	35 190 €
Note « Prix » sur 30	30
Pour indication : redevance reversée à la Ville de Dijon	156 121 €

SYNTHESE GENERALE :

	1. LEO LAGRANGE CENTRE EST
Qualité de la prestation proposée	64
Coût annuel net pour la Ville	30
TOTAL	94
CLASSEMENT	1

Dans le cadre de l'exécution du contrat, le concessionnaire devra créer une société exclusivement dédiée à l'exécution du contrat.